



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

**33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés**

**PDALHPD - Proposition d'un projet de convention à conclure avec l'association AVA habitat et nomadisme pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement en 2017**

**Rapport n° CP/2017/055**

**Service gestionnaire :**

L5 - Habitat

**Résumé :**

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention permettant de cofinancer une partie du fonctionnement de l'association AVA habitat et nomadisme pendant l'année 2017, en lien avec les partenaires du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Le montant sollicité est identique à celui des années précédentes.

Cette association accompagne la mise en œuvre d'actions définies dans le cadre du PDALHPD 2015 - 2020, en direction des ménages résidant sur des sites d'habitat précaire.

Les objectifs de l'association « AVA habitat et nomadisme » créée en décembre 2002, sont les suivants :

- *développer et promouvoir des projets d'habitat adaptés aux modes de vie des populations nomades, semi-nomades et sédentarisées,*
- *mettre en adéquation les attentes des populations susnommées et celles des pouvoirs publics et des collectivités locales à travers des projets adaptés impliquant tous les acteurs,*
- *[...] fédérer l'ensemble des acteurs autour d'objectifs communs facilitant la coexistence entre les populations du voyage et la culture environnante [...].*

Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) adopté par le Conseil Départemental le 2 novembre 2015 a repéré sur l'ensemble du département environ 450 familles sur 73 sites dans une cinquantaine de communes vivant sur des sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre.

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention d'AVA habitat et nomadisme, en lien avec les Communes concernées, sur les sites de nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (PLA-I, auto construction ou auto réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Considérant les avancées indéniables réalisées dans ce domaine, ces initiatives ont été retenues et confortées au titre du PDALHPD 2015-2020. C'est dans ce cadre partenarial que le Département a été sollicité pour cofinancer en 2017 les postes suivants à hauteur de 4,69 équivalents temps plein (ETP) :

- le directeur de l'association (0,8 ETP annuel) et le secrétariat de l'association (0,69 ETP)
- le chef de chantier-intervenant technique (1 ETP) ;
- des postes d'agents de développement habitat (2,2 ETP) dont deux postes d'architecte.

L'effectif total de l'association s'élève à 9,5 ETP (correspondant à 10 personnes), cofinancé également par la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat. Il comprend en outre deux

coordinatrices des aires d'accueil des gens du voyage, un médiateur « gens du voyage », une conseillère en économie sociale et familiale et une médiatrice sociale.

L'ensemble de ces moyens humains permet à l'association de mettre en œuvre les interventions suivantes sur la base d'un budget prévisionnel global 2017 de 463 586 € :

- mission de conseil, d'information et d'appui technique en direction des professionnels sociaux intervenant auprès du public des nomades sédentarisés,
- définition et mise en place de logements adaptés aux besoins de cette population,
- accueil des gens du voyage par la proposition aux Communes d'intervention au titre de la coordination sociale, ces actions sont mises en place à Erstein, Saverne et Bischwiller,
- actions d'urgence pour répondre quasi immédiatement à des difficultés d'habitat de ménages en grande difficulté.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention totale de 77 000 € pour le cofinancement en 2017 de 4,69 ETP de l'association « AVA habitat et nomadisme » représentant 16,6% de leur budget prévisionnel, notamment pour conduire 20 projets d'amélioration des conditions d'habitat de ménages défavorisés sur l'ensemble du territoire départemental.

Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2017. Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière, annexé au rapport, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'association.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'association "AVA habitat et nomadisme" une subvention de fonctionnement d'un montant total de 77 000 € pour le cofinancement en 2017 des postes suivants :*

- les postes de directeur et de secrétaire de l'association ;
- le poste de chef de chantier-intervenant technique ;
- les postes d'agents de développement habitat.

*Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le projet de convention d'attribution de subvention à conclure entre l'association "AVA habitat et nomadisme" et le Département, et autorise son Président à signer cette convention dont le projet est annexé à la présente délibération.*

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,



Frédéric BIERRY